



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales



4ème Concours International de Musique de Chambre Dimanche 29 Mai 2022 à Remiremont

Bulletin d'inscription

Nom de l'ensemble/type de formation :

Noms des musiciens et instruments :

Etablissement ou Société musicale :

Personne-Contact : Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone/mail :

Choix de la Catégorie : JUNIOR ESPOIR EXCELLENCE
(à entourer)

Autorisation utilisation photos/visuels :

J'autorise les organisateurs à utiliser photos ou visuels des participants au concours comme outils de communications et prendre des photos lors de celui-ci.

Signature valant acceptation :

Le dossier d'inscription est composé :

- du bulletin d'inscription rempli
- la signature de l'autorisation de l'utilisation de photos/visuels pour la communication,
- d'un chèque dûment rempli à l'ordre de « Trésor public »,
- d'une courte présentation de l'ensemble en version numérique,
- d'une photo de l'ensemble en version numérique,
- d'un plan de scène avec la disposition des instruments, pupitres etc...

Frais d'inscription :

- Ensemble jusqu'au quintette : 10 euros par participant,
- Ensemble du sextuor jusqu'au dixtuor : 60 euros pour le groupe constitué.
- Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite de places disponibles.
- Un email sera envoyé dès réception du dossier, afin de confirmer l'inscription,
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Toute inscription au concours signifie l'acceptation du règlement.

Renseignements complémentaires : p-marie.budelot@ccpvm.fr



Règlement intérieur

Date et lieu du concours

Le concours aura lieu le dimanche 29 mai 2022 au Centre Culturel de Remiremont (Place de l'abbaye). Il est placé sous le haut patronage de Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales en partenariat avec la ville de Remiremont et l'association « Brass Band de Remiremont ».

L'organisation administrative est gérée par le Directeur et les Professeurs de l'Ecole Intercommunale de Musique « Le Cube » avec le concours de bénévoles.

Composition des ensembles musicaux

-Ils sont composés du duo au dixtuor tous instruments autorisés ; les ensembles seront en « autonomie » : ils ne seront pas dirigés.

Catégories

Le concours comprend 2 catégories :

-La catégorie JUNIOR : élèves de 1er cycle, musiciens amateurs. Catégorie récompensée par le Prix CMF Lorraine d'une valeur de 200€

-La catégorie ESPOIR : élèves de 2e cycle, musiciens amateurs. Catégorie récompensée par le Prix CMF Lorraine d'une valeur de 300€

-La catégorie EXCELLENCE : élèves de fin de 3e cycle et musiciens confirmés, professionnels acceptés. Catégorie récompensée par le Prix de la Ville de Remiremont d'une valeur 1000€ et une invitation à se produire dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023.

Programme musical

Le programme est libre :

- Durée pour la catégorie JUNIOR et ESPOIR : 15 minutes maximum,

- Durée pour la catégorie EXCELLENCE : 20 minutes maximum.

Pour les œuvres éditées, les musiciens s'engagent à jouer uniquement sur des partitions originales, aucune photocopie ne sera tolérée.

L'ensemble prévoira 1 exemplaire original pour le jury.

Jury

Le jury est composé de musiciens professionnels et/ou professeurs qui se réservent le droit d'interrompre à tout moment une prestation. (pour raison de minutage notamment)

Prix

L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le 29 mai à la fin du concours. Des prix par catégories seront attribués avec de nombreuses récompenses à la clé: numéraire, CDs, accessoires, bons d'achat chez nos partenaires, concerts offerts. Les lauréats de chaque catégorie seront invités à rejouer une partie de leur programme lors du concert de gala du concours 2023.

Inscription

L'ensemble souhaitant s'inscrire doit renvoyer le dossier d'inscription à l'adresse suivante :

Ecole intercommunale de Musique « Le Cube » 18 rue du capitaine Flayelle 88200 Remiremont avant le 29 Avril 2022.

Envoi des documents numériques à p-marie.budelot@ccpvm.fr

Informations diverses :

-L'ordre de passage des ensembles sera communiqué au plus tard le 15 mai 2022.

-Les informations plus précises concernant le déroulement du concours seront envoyées après réception du dossier,

-Le concours est entièrement public,

-Les photos et enregistrements sont interdits le jour du concours sauf sur autorisation demandée.

-Les frais liés au concours (hébergement, repas etc..) restent à la charge des participants ; une liste d'hôtels et de restaurants vous sera communiquée ultérieurement.